



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 151

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je suis élu d'un département, le Val-d'Oise, qui est le plus jeune de France. Il a à sa tête un brillant président, M. Scellier, ici à mes côtés, mais il est aussi, malheureusement, l'un des moins bons élèves pour ce qui concerne les résultats des collégiens. Jusqu'à maintenant, les moyens supplémentaires mis dans les zones d'éducation prioritaire n'ont pas assez porté leurs fruits.

L'éducation nationale doit pleinement prendre ses responsabilités, comme les collectivités le font, peu ou prou, pour se substituer aux parents défaillants. Il n'y a pas loin des mauvais résultats scolaires aux appels à la délinquance, et nous devons combattre, les uns comme les autres, ces deux fléaux.

Nos concitoyens attendent une école plus juste, qui offre à chaque élève les mêmes chances de réussir. À la rentrée de 2007, vous avez demandé aux collèges de l'éducation prioritaire de mettre en place un accompagnement éducatif dès le retour des vacances de la Toussaint. Ce dispositif doit permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de profiter d'une aide aux devoirs, mais aussi de se consacrer à des activités sportives, culturelles ou artistiques.

Cela appelle de ma part trois questions. Où en sommes-nous dans la mise en place effective de cette " école après l'école " ? Quels sont les moyens supplémentaires qui concourent à la réussite de ce dispositif ?

M. Jean Glavany. Aucun !

M. Georges Mothron. Enfin, pouvez-vous nous confirmer la généralisation de cette démarche à l'ensemble des collèges, et dans quels délais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Dans la lettre de mission que m'avaient adressée le Président de la République et le Premier ministre figurait en effet, monsieur le député, la mise en oeuvre de cet accompagnement éducatif pour les élèves des collèges qui, en fin de journée, n'ont pas - que ce soit dans leur famille ou dans leur quartier - les moyens de recevoir l'aide dont ils ont besoin pour réussir à l'école.

Nous avons mis cet accompagnement en place depuis la semaine dernière dans l'ensemble des 1 100 collèges qui relèvent de l'éducation prioritaire - soit pratiquement un collège sur cinq -, et même dans quelque 250 autres qui ont souhaité s'associer au dispositif. Quatre jours par semaine, pendant deux heures à la fin de la journée, celui-ci permet d'offrir des aides pour les devoirs, des activités culturelles ou sportives, et plus généralement un accompagnement éducatif qui rend d'abord service aux plus démunis.

Le Président de la République et le Premier ministre ont très rapidement procédé à des arbitrages afin de consacrer au financement de ce dispositif 140 millions d'euros, dont 20 millions venant du Centre national pour le développement du sport, dans le budget pour 2008. De plus, la demande étant légèrement supérieure aux prévisions, notamment pour les activités sportives, j'ai immédiatement débloqué 3,4 millions d'euros sur le budget de mon ministère.

Je rends hommage aux enseignants, qui se sont massivement portés volontaires,...

M. Régis Juanico. Et les élèves !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...ainsi qu'aux assistants d'éducation, grâce auxquels le dispositif fonctionne très bien. Il sera généralisé à tous les collèges dès la rentrée prochaine, en insistant sur les classes de sixième. Il sera ensuite élargi à l'école primaire ; dès la rentrée de 2009, il n'y aura plus d'"orphelins de seize heures" et tous les élèves qui en ont besoin bénéficieront d'un accompagnement éducatif en fin de journée. C'est une politique scolaire, et surtout une politique sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 151

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 novembre 2007